

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Plantiers de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

ORGANE CONFÉDÉRE
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

Samedi 15 Avril 1939

TELEPHONE 141-95 — 157-42

PUBLICITÉ LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Graslin — NANTES — (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-38 et 124-10
EXTRA-LOCALE :
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs — PARIS
TELEPHONE : Richelieu 58-62

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
293.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
330.41 Synd. Prod. Légumes p^r Conserve.

Un brin de causerie



Un aimable correspondant — ne sont y point terribles aimables? — qu'avant point l'air d'un embrigadé de Staline, voudrait qu'on fasse une p'tite révolution. Tout simplement! Ren d'un coup de main bolchevique, ren de sanglant, mais une révolution pépère, en faveur de la terre. De la terre qui meurt, comme l'écrivait not' grand Bazin.

Et avec la terre, c'est la race qui disparaît...

Mais c'est surtout la disparition des races chevalines qu'occupe mon correspondant. Une disparition qu'a point de rapport avec celle des hommes, mais qui n'en étant pas moins grave. Not' pus belle conquête, comme c'est qu'on disait, s'en est devenue une méchante chose, sans utilité — un vulgaire moteur à crotin?

Tout' même, dans tout les terrains, de labours, militaires, économiques, sociaux ou médicaux, le cheval n'a été pus indispensable que jamais. C'est ce que veut ben rappeler not' ami.

« En cas de conflit, nous manquons de chevaux et sommes nous sirs d'être ravitaillés suffisamment en contrôle? L'intérêt de l'ennemi est de nous en priver. Avec quoi se feront les transports et dans certaines campagnes les travaux?

« Si nous disposons d'une cavalerie suffisante nous serons moins embarrassés. Quel pays peut se vanter d'avoir plus de races d'aptitudes diverses. C'est une richesse nationale mise sous le boisseau! Et pourtant qui ne nous enverrait nos puissants Ardennais, tenaces et dociles comme des bœufs de labours. Les musculeux Boulonnais, dans la force se joue de l'effort. Les athlétiques Percherons, ces héros du pavé parisien. Et nos splendides juments postières du Léon, qui auraient lenté le ciseau de Lénine. Sans compter le trait léger et le cheval de luxe...

« Toutes ces bêtes naissent en France, sont élevées par des paysans français, se nourrissent de produits du sol français et font vivre une foule d'artisans français.

« Ce n'est pas comme la machine sortie de l'usine tentaculaire nourrie du plus généreux sang de France et qui aspire nos villages. Ce qu'il y avait de si merveilleusement, de si profondément humain dans la terre de France est annihilé. Et le rayonnement qui émanait d'elle, grâce aux solides vertus de sa paysannerie est menacé de disparaître et avec lui s'éteint la lumière du monde... »

V'là qu'est parlé comme dans un livre! Mais espérons que la lumière du monde ne s'éteindra point d'aussi vite. Et que nos bonnes poulaines resteront guère en chômage — malgré tout les constructions d'autostrades, les moteurs et les mécaniques.

Y avant point dans c'te lettre que des sentiments ou des regrets. Elle pose un problème indispensable à la vitalité et à la défense du pays. Le cheval devant reconquérir sa place. Ou c'est nous qu'on sera domestiqué.

maître jeannot

Déclarations d'emblavures de blé (du 15 Avril au 15 Mai)

Aux termes de l'article 13 du décret-loi du 17 juin 1938, les cultivateurs doivent déclarer, entre le 15 Avril et le 15 Mai à la Mairie de leur commune où se trouve le siège de leur exploitation, la superficie de leurs terres labourables et celles qu'ils ont ensemencées en blé.

Ces déclarations doivent être faites avec toute l'exactitude désirable et dans les délais prescrits par la loi. Il est rappelé, d'autre part, que l'omission de déclaration d'emblavures, outre qu'elle est passible de sanctions

ACCORDS COMMERCIAUX

Une politique de dupe

« Demandez spécialement à votre fournisseur, de février à mai, les pommes et poires d'Argentine », telle est la conclusion d'une plaquette fort élégamment présentée et distribuée à profusion à l'heure actuelle.

Bon an, mal an, l'Argentine vend à la France pour 16 millions de fruits frais et secs. Le total de ses ventes en France a été en 1938 de 935.661.000 fr. et elle ne lui a acheté que pour 729.405.000 fr. pendant la même période, ce qui lui a laissé un bénéfice net de 206 millions de francs.

Sur ce total, quelle a été la part de l'agriculture? Les ventes agricoles de l'Argentine à la France ont atteint en 1938: 916 millions de francs! Elles ont été de 207 millions pour les viandes, les peaux, les céréales, les fruits, les bois, les dépeuilles animales... de 371 millions pour les laines, de 337 millions pour les graines de lin.

Quels produits agricoles, l'Argentine a-t-elle acheté à la France pendant la même période? Pour 74 millions de francs qui se sont répartis entre les huiles fixes pures, les vins, les légumes secs, les fruits, les pois, les eaux de vie, les liqueurs... La balance agricole de notre pays avec l'Argentine s'est donc soldée par un déficit de 633 millions de francs en 1938!

Croyez-vous que les Argentins soient satisfaits pour cela? Une récente démarche faite par la diplomatie française pour obtenir dans ce pays la protection de l'appellation d'origine, « Cognac », dont leur Gouvernement avait, par décret du 30 novembre 1938, autorisé l'emploi pour les eaux de vie argentines vieillies en fûts, prouve le contraire.

De qui se moquent les Argentins? Que veulent-ils de plus? Qu'on leur ouvre des contingents de maïs, de viande frigorifiée... Vraiment c'est un comble, et notre Direction des Accords Commerciaux reste impassible et béate; ces pauvres Argentins, on leur a prêté de l'argent, ils nous le remboursent, ce qui est admirable! Il n'est donc pas normal qu'on leur permette d'avoir des échanges bénéficiaires avec la France pour que la balance des comptes puisse être en définitive équilibrée avec eux?...

La politique commerciale actuellement, non pas menée mais suivie avec les pays étrangers, au nom de la France, est vraiment incompréhensible et indigne.

Lorsque l'on signale aux Pouvoirs publics un déficit des échanges avec tel ou tel pays, que vous répond-on? Cela est dû uniquement aux achats de matières premières, elles n'entrent pas en ligne de compte dans les négociations! Les autres échanges sont sensiblement équilibrés, donc tout va très bien. Une autre fois, c'est un déficit avec un pays à structure agricole: chut, vous répondra-t-on, la France lui a prêté de l'argent, l'écart entre nos ventes et ses achats correspond au versement des devises qu'il nous effectue pour régler les prêts que nous lui avons faits. Nous subissons une concurrence terrible du fait des importations agricoles de tel pays du Centre ou de l'Est Européen, attention! Nous devons le ménager, l'intérêt national avant tout! Nos territoires d'outre-mer nous inondent de denrées concurrentes des nôtres; Vous n'allez pas condamner et réduire à néant 50 ans de colonisation?...

Quelle tartuferie! ou plutôt quelle absence de politique et quel unique souci d'intérêts particuliers se cachent derrière tous ces bons motifs!

Si la France ne négocie pas ses achats de matières premières, c'est avant tout dans ses territoires d'outre-mer que les utilisateurs devraient être amenés, sur les initiatives gouvernementales, à les chercher: ce sont des courants commerciaux à changer, de nouvelles méthodes à faire adopter par les commerçants de Marseille,

légales, entraîne pour son auteur la suppression du bénéfice de l'échange, blé contre farine et pain.

Les imprimés nécessaires seront déposés en temps voulu dans les mairies, où les agriculteurs trouveront tous renseignements leur permettant de faire leurs déclarations en conformité avec les textes en vigueur

de Bordeaux et du Havre, leurs vieilles habitudes à dérangé, c'est pourquoi les responsables préfèrent ne rien faire.

Pendant ce temps-là, les colonies, faute de placer leurs matières premières et de trouver ainsi un travail rentable, logique qui leur permette de vivre et de se développer, s'orientent vers des activités plus faciles, illogiques: le développement des cultures protégées en France. Tant pis pour les paysans métropolitains, mais les maisons de commerce de nos grands ports, continueront à travailler, cahin-caha, sans avoir à rajouter leurs méthodes, nos industries achèteront les produits dont elles ont besoin, meilleur marché que dans nos territoires d'outre-mer et pourront ainsi faire de plus substantiels bénéfices.

Il faut permettre le rapatriement de l'argent prêté à l'étranger, nous dit-on. Là il faut distinguer plusieurs cas:

— Ou bien l'argent a été investi dans un but de défense nationale: l'armement, il n'est pas plus rentable et récupérable que des canons.

— Ou bien il a été prêté pour faciliter des commandes de matériel en France, dans ce cas c'est une opération financière qui a généralement laissé de substantiels bénéfices aux grosses industries qui ont bénéficié des commandes. Un premier amortissement des prêts a été ainsi opéré: les bailleurs de fonds ont généralement des relations étroites avec les industries et y trouvent ainsi une rémunération indirecte. A eux de se faire ensuite rembourser par les voies légales de droits dans les pays où leurs capitaux sont investis...

— Ou bien ce sont des investissements privés faits dans le but de faire fructifier de l'argent avec un intérêt correspondant à la rente des fonds avancés et proportionné au risque encouru: l'on ne voit pas dès lors pourquoi l'Etat a à intervenir pour leur en permettre le rapatriement autrement qu'il ne le fait dans les relations entre particuliers au cas où le débiteur est malhonnête.

Quant à l'utilité de l'aide financière ou économique aux pays de l'Europe Centrale ou orientale, les faits permettent de l'apprécier; les deux pays qui en ont le plus bénéficié sont l'Autriche et la Tchécoslovaquie.

Le bilan de cette politique commerciale?

Un déficit général avec les seuls pays étrangers de:

- 11 milliards de francs en 1938;
- 10 milliards 700 millions d'achats de matières premières agricoles à l'étranger contre:
- 2 milliards 400 millions seulement dans nos colonies.

Tous prêts à l'étranger qui atteignent un total de 50 milliards de francs et pour lesquels chaque année nous consolidons une partie de notre déficit commercial afin d'en faire rentrer les intérêts.

En propres termes, cela s'appelle:

- Payer ses matières premières par prélèvement sur son capital;
- Investir une partie de son capital à l'étranger, et lui acheter tous les ans des marchandises pour une somme égale ou supérieure à l'intérêt qu'il vous doit pour ses emprunts, moyennant sa promesse de vous le rendre intégralement en la baptisant revenu des sommes que vous lui avez confiées;
- Introduire sur son propre marché des marchandises étrangères que l'on peut y produire et les écouler à n'importe quel prix, dût-on faire baisser le prix de ses marchandises nationales similaires pour mobiliser les fonds qui doivent couvrir les créances extérieures;
- Se forcer à limiter ses exportations à l'étranger pour ne pas accroître ses difficultés à régler ce que l'étranger doit de toute façon vous verser;
- Se condamner à ne pas mettre rationnellement en exploitation ses colonies.

Bref faire une politique de dupe, donner toujours plus, en abandonnant progressivement toutes contreparties. C'est jouer battu d'avance et méconnaître, sauf en ce qui concerne un certain nombre de rayons particuliers et bien déterminés, la défense des intérêts généraux dont on a la charge.

PAUL MOLEUX.

M. le Chanoine P.-J. THOMAS



Nous avons appris avec tristesse la mort de M. le chanoine Thomas, fondateur et ardent animateur des Cahiers Ruraux. Il s'est éteint le Vendredi-Saint, dans sa 77^e année, après une pénible maladie. C'est un grand ouvrier de l'action sociale que nous perdons.



EXPOSITION AVICOLE. — La Société des Aviculteurs de la Gironde et du Sud-Ouest organisera sa 25^e Exposition d'Aviculture du 20 au 24 Avril, à Bordeaux.

LA PRODUCTION DE LA VIANDE représente à la sortie de la ferme une valeur annuelle de près de 20 milliards de francs. Les producteurs de viande, d'après le début de l'A.G.P.V., versent chaque année pour la défense de ces intérêts: 0.0005 pour 100 de ce chiffre. Sans commentaires!!

DEFENSE LAITIÈRE. — La Fédération des Coopératives Laitières du Sud-Est a tenu son assemblée générale à Lyon. Des rapports furent présentés sur: le régime des importations de beurre, la défense technique de ce produit, les perspectives du marché des fromages, la surveillance des prix, l'harmonisation de la production, les nouveautés fiscales et juridiques pour les coopératives, les perspectives d'amélioration des laits commerciaux.

EN ALLEMAGNE, pour remédier à la désertion des campagnes — où la pénie en main d'œuvre agricole est de 650.000 unités depuis 1935 — le Gouvernement a supprimé la liberté de changer d'emploi et de domicile dans les régions agricoles...

M. ANDRÉ LEROY, chef de travaux à l'Institut National Agronomique, vient, après concours, d'être nommé professeur de zootechnie.

LE GROUPE VITICOLE DU SE-NAT ayant examiné les dispositions du décret-loi supprimant certains offices, a demandé énergiquement le maintien du régime actuel du service des alcools.

LE GROUPE FORESTIER DU SE-NAT a étudié les raisons de la chute des cours des bois métropolitains, le développement de l'emploi des carburants forestiers, la recherche des débouchés extérieurs, notamment vers l'Espagne, l'Angleterre et l'Algérie...

A LA MEMOIRE DE PIERRE VIALA, bienfaiteur du vignoble, une cérémonie a été célébrée à Alger à l'occasion du 3^e anniversaire de sa mort.

AU COMITÉ PARLEMENTAIRE DE L'ELEVAGE, M. Beaumont, président, a signalé l'urgence du projet de loi organisant la lutte contre les maladies contagieuses des animaux, la fabrication en France du vaccin contre la fièvre aphteuse, et la nécessité de construire les frigorifiques d'armées indispensables à la Défense Nationale et à la régularisation des cours du bétail...

LES ELEVEURS DE MOUTONS ont constitué, à Paris, un Comité européen, dont le président est M. Michel Lalour. En outre, des travaux techniques intéressant les méthodes d'élevage et les recherches laitières ou vétérinaires, ce Comité participera à diverses expositions internationales.

Mon franc parler

LES CAHIERS GÉNÉRAUX DE LA PAYSANNERIE

Lorsque nous suivions le cours de médecine vétérinaire à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon, notre professeur nous faisait rechercher soigneusement les symptômes de la maladie, c'est-à-dire les signes suivant lesquels elle se révélait; son diagnostic, c'est-à-dire les caractères qui la déterminaient; son traitement, c'est-à-dire les meilleures méthodes de guérison; et, enfin la prophylaxie, c'est-à-dire les précautions à prendre pour conserver la santé et éviter le retour à la maladie.

Il en est de même en médecine humaine. Nos bons docteurs ne manquent jamais, lorsque nous allons les consulter, de nous poser de nombreuses questions sur le mal dont nous souffrons, afin de préciser leur diagnostic et nous indiquer ensuite le meilleur traitement devant nous faire recouvrer la santé.

Et le bon sens populaire ajoute que pour guérir le mal, il faut d'abord le bien connaître.

C'est dans cet esprit que notre Union nationale des Syndicats Agricoles nous demande, dans chaque syndicat, de rédiger les cahiers généraux de la paysannerie.

Dans les commentaires qui accompagnent ces cahiers, l'Union Nationale déplore en effet « les souffrances et la faiblesse de la paysannerie », elle dénonce une fois de plus « les maux profonds et multiples dont souffre l'agriculture ». C'est le morcellement, c'est l'abandon des terres, c'est l'exode rural, c'est la dénatalité, c'est trop souvent encore l'absence d'organisation professionnelle, c'est la vétusté du logement rural, c'est le manque d'eau et de lumière, le mauvais état des chemins, le manque de débouchés et la dévalorisation des produits agricoles.

Et l'Union Nationale nous invite, nous qui vivons constamment dans l'intimité de la vie paysanne, à pénétrer dans tous les détails du monde rural, afin de lui permettre, selon sa propre expression, de porter un « diagnostic » exact sur notre véritable situation.

La réforme successorale...

Après tant d'autres écrivains ou économistes, M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française, s'alarme dans Le Jour-Echo de Paris des dangers que fait courir notre régime successorale à l'agriculture. Après avoir exposé les raisons qui avaient poussé Napoléon et les auteurs du Code Civil à ériger des principes qui ne voulaient que respecter l'inviolabilité du droit de propriété, il écrit:

« Mais depuis plus d'un siècle, le partage forcé tue la mystique de la terre, l'attachement au sol, la continuité de la famille de la race.

Un paysan qui possède une quinzaine d'hectares, et même un peu moins, quand le sol est bon, y nourrit aisément une famille de cinq, six enfants et même davantage. Après lui que deviendra son patrimoine? Ses héritiers resteront-ils en indivision? L'un d'eux suffira à provoquer le partage. La terre morcelée en cinq, six parts, ne peut plus entretenir un ménage. Il faut s'en aller...

Une loi nouvelle a cru y porter remède en autorisant le chef de famille à désigner un héritier. Mais comment celui-ci paiera-t-il les soultes dues à ses frères et sœurs? Il empruntera. Un bien hypothéqué est bientôt un bien perdu.

Le Code travaille ainsi à vider les campagnes. C'est l'exode continu des villages vers les villes. Si l'on veut sauver la France agricole, il faut absolument revenir sur le titre des Successions au Code Civil. Notre avenir en dépend.

Les lois récentes, qui s'efforcent d'améliorer sur certains points la législation successorale, ne sont bonnes que si elles ne sont considérées que comme des étapes qui doivent nous amener peu à peu à la propriété paysanne héréditaire qui respectera l'unité économique de l'exploitation agricole, tout en sauvegardant les droits des autres enfants...

Refuser par insouciance de participer à une telle enquête serait nous assimiler à ces malades qui, par habitude, font de leur maladie leur état normal, et qui n'ont même plus l'énergie et le courage nécessaires pour suivre un traitement méthodique afin de recouvrer la santé. Il serait profondément triste, profondément pénible que la paysannerie française soit tombée à ce point. Nous nous refusons à le croire. Nous répondrons au contraire avec empressement à l'Union nationale qui, une fois de plus, se met au service de nos intérêts paysans.

Les cahiers vous sont déjà parvenus, il appartient maintenant à nos présidents et à nos secrétaires de réunir d'urgence leur syndicat, de se procurer à leur mairie les renseignements nécessaires, de répartir le travail entre les plus dévoués de leurs adhérents, de rédiger le plus simplement possible les réponses aux questions posées et de retourner le cahier à l'U.N.S.A., 18, rue des Pyramides, Paris (1^{re}).

Comme lorsque nous étions écoliers — les cultivateurs ne sont-ils pas, quant à leur profession, des apprentis toute leur vie? — nous allons nous mettre résolument au travail pour la rédaction de ces cahiers. Ne nous effrayons pas sur l'importance de la tâche qui nous est demandée. Pour répondre au copieux questionnaire que nous recevons, nous disposons d'un mois; chaque jour nous trouverons bien quelques instants pour en rédiger une page, mais... n'attendons pas au dernier jour pour commencer. Ne considérons pas cette enquête comme une corvée dont on veut se débarrasser au plus vite, mais intéressons-nous à ce travail, persuadés que nous réalisons une œuvre utile, et que c'est notre existence de paysans, notre droit à la vie que nous défendons ainsi.

André LEROY,

Président de l'Union des Syndicats Agricoles de la Somme.

Ministère de l'Agriculture Distribution des Récompenses du Concours de la Prime d'Honneur

La distribution solennelle des récompenses attribuées aux agriculteurs qui ont pris part au Concours de la Prime d'Honneur du Ministère de l'Agriculture en 1938 (Grande, Moyenne, Petite Culture, Culture familiale, Spécialités, Horticulture, etc...) aura lieu le dimanche 16 avril 1939 dans une salle de la Chambre d'Agriculture, 12, rue de Strasbourg, à 14 h. 30.

Tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture sont priés de bien vouloir honorer de leur présence cette importante manifestation qui consacrerait le mérite des lauréats qui, par leurs efforts persévérants, auront contribué à l'amélioration de la technique agricole et recevront ce jour-là la juste récompense de leur labeur.

Pour les cultivateurs sinistrés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Loire-Inférieure, sollicitée de consentir un emprunt spécial pour venir en aide aux cultivateurs dont les plantes fourragères ont été détruites par les gelées de décembre 1938, et leur permettre d'acheter des aliments de remplacement, désirent connaître les besoins de la culture.

Les cultivateurs ayant fait à la Mairie une déclaration de perte de récolte et qui voudraient profiter d'un emprunt spécial, sont priés d'adresser à la Direction du Crédit Agricole, en rappelant la surface occupée par les plantes fourragères détruites et faisant connaître le montant de l'emprunt auquel ils auraient recours.

Les réponses devront arriver avant le 1^{er} mai prochain à la Caisse Régionale, 12, rue Beau-Soleil, à Nantes.

L'aiguille du baromètre

Un sauvage de la Polynésie qu'un officier de marine avait pris à son service pendant une mission dans une île du Pacifique, avait remarqué que le déplacement de l'aiguille du baromètre vers une certaine région du cadran était suivi invariablement d'orages et de tempêtes. Il en avait conclu que ce petit instrument était fort dangereux et nuisible et, un beau jour, pris d'un zèle louable mais mal éclairé, il s'empara d'un marteau et brisa d'un coup la cause supposée de tant de cataclysmes.

En matière sociale, combien y a-t-il de gens aujourd'hui s'acharnant ainsi sur l'aiguille du baromètre!

Le Parlement vote une loi inapplicable ou dont les conséquences créent de profondes injustices. Protestations, agitation des intéressés. Quel est le réflexe des pouvoirs publics? Faire un examen de conscience, voir s'il n'y a pas une fausse manœuvre, expliquer leur attitude s'ils la croient justifiée, rectifier leur position si, par hasard, ils ont eu tort? Le plus souvent, ils se préoccupent d'une seule chose: briser les résistances.

L'administration impose une formalité nouvelle dont les assujettis voient surtout les inconvénients et les complications. Devant leurs réactions, il faudrait se demander si l'on n'entre pas dans une voie qui, finalement, sera préjudiciable à l'institution elle-même qu'il s'agit de protéger. La plupart du temps, c'est au contraire la menace de sanctions que l'on agit immédiatement.

Dans une région où jusqu'ici il n'y avait eu aucune organisation agricole, un cultivateur prend l'initiative de la fondation d'un syndicat local; son initiative est couronnée de succès; il réunit de nombreuses adhésions. Mais cette fondation a pour but de lutter contre certains abus qui peuvent, du reste, être d'ordres très divers; elle trouble certaines situations acquises. Va-t-on à ce moment examiner froidement le problème, se demander si les revendications émises ne sont pas justifiées? Bien au contraire, on se contentera d'incriminer l'animateur, on l'accusera d'ambition personnelle, on trouvera sous son action toutes des motifs cachés et inavouables. Si on peut le détourner de son entreprise, on cherchera à le discréditer. Et pourtant, qu'est-ce que cette fondation de syndicat, sinon l'indice que la masse des cultivateurs ne trouve pas que, dans l'état actuel, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes? Les fondateurs n'ont fait que concrétiser dans un acte un état d'esprit général. Ce n'est pas en s'acharnant sur la constitution du groupement qu'on améliorera la situation qu'il a provoquée.

L'histoire est pleine d'exemples de ces dirigeants qui, au lieu de consulter le baromètre, le brisent quand il n'indique pas le temps qu'ils désirent. C'est ainsi que se préparent les révolutions.

R. DELATOUCHE,
Président de la Fédération Indépendante des Syndicats Agricoles de la Mayenne.

LE PRIX DU LAIT

Le Président de l'Union Centrale des Producteurs de lait nous communique:

Les Délégués de l'Union Centrale des Producteurs de lait, réunis en Assemblée Générale à Nantes, le 11 Avril, après examen de la situation laitière, devant la carence ou l'insuffisance du Ministère de l'Agriculture en matière de défense laitière, notamment en ce qui concerne le scandale « toléré » des trusts margariniers internationaux,

Se voient contraints de porter le prix de vente du litre de lait à la consommation, dans la Ville de Nantes, à 1 fr. 80 à partir du Dimanche 16 Avril au matin

Cette nouvelle, qui ne peut évidemment qu'être agréable à tout consommateur non prévenu des difficultés agricoles actuelles, achemine cependant de ruiner plus sûrement le Producteur qui, sortant d'une année catastrophique de sécheresse et de froid, se voit encore dans la nécessité de tout importer aux prix forts dans son exploitation, alors qu'il cède son produit très au-dessous de son prix de revient.

Ce qui, outre la désertion des campagnes découragées, ne peut manquer d'avoir des répercussions désastreuses en matière d'économie nationale.

A LA FOIRE COMMERCIALE DE NANTES

La Journée des Poulains et Pouliches

Chaque année, au cours de la Foire Commerciale, une journée est réservée au concours des poulains et pouliches. Ce concours, qui est placé sous le patronage du Ministère de l'Agriculture, est organisé par l'administration des Haras de la Roche-sur-Yon.

Ce concours, qui a eu lieu hier dans l'enceinte de la Foire, avait groupé cette année 43 bêtes de différentes catégories : demi-sang, cob, chevaux de selle de 3 ans, poids lourds et poids moyens.

Le jury était composé de MM. Porteu de la Morandière, directeur du dépôt d'étalons de la Roche-sur-Yon; Olivier, inspecteur général des Haras;

Voici les palmarès qui a été préparé en fin d'après-midi :

CATÉGORIE DEMI-SANG

1. « Olga », appartenant à M. Poter, Bois-de-Céné originaire : père Honneur, mère Serpette, 1.200 fr. — 2. « Ophélie », à M. Langlois, de Machecoul (Astucieux et Hironnelle), 1.000 francs. — 3. « Ortie », à M. Brethesché, Bouvron (Sauve-qui-peut et Havane), 1.000 fr. — 4. « Oréale », à M. Alexandre-René de Triaze (Idéal et Hardiesse), 900 fr. — 5. « Ozane », à M. Nicolleau, à N.-D. de Riez (Vert-de-Gris et Vient-Vite), 900 fr. — 6.

neau, Aiguillon-sur-Mer (Joyeux et Baronne), 700 fr. — 11. « Odette », à M. Horveno, à Saint-Etienne-de-Montluc (Nord-Ouest et Diane), 600 fr. — 12. « Odette », à M. Rimbart, à Nantes (Syrus et Tubéreuse), 600 fr. — 13. « Orange », à M. Drapeau, à Triaise (Fénelon et Vigilante), 600 fr. — 14. « Olga-du-Marais », à M. René, à Triaise (Jiu-Jitsu et Impériale), 600 francs. — 15. « Ostende », à M. Ardois, à La Haie de Lavau (Sauve-qui-peut et Sentinelle), 600 fr. — 16. « Olga », à M. Bertet, à Saint-Jean-de-Boiseau (Ohio et Délicieuse), 500 fr.

CATÉGORIE COB

1. « Onette », à M. Tardivel, à Mar-sac (Géant et Image), 900 fr. — 2. « Orange », à M. Massé, à Vay (Utach et Piquante), 800 fr. — 3. « Ondine », à M. Hugron, à Châteaubriant (Géant et Dame-de-Cœur), 800 francs. — 4. « Orange », à Mme Mustière, de Nozay (Globule et Suédois), 700 fr. — 5. « Ophélie », à M. Portais, à Châteaubriant (Casque-d'Or et Pauline), 700 fr. — 6. « Oble », à M. Branchereau, à Joug-sur-Erdre (Jeannot et Jaspée), 700 fr. — 7. « Olga », à M. Bossière, à Fay-de-Bretagne (Humérus et Fauvette), 600 fr. — 8. « Olympiade », à M. Houssais, à Erbray (Kléber et Ivore), 600 fr. — 9. « Olive », à M. Leary, à Joug-sur-Erdre (Jeannot et Admirable), 600 fr. — 10. « Ogive », à M. Renaud, à Mésanger (Festini et Volige), 500 francs.

CATÉGORIE CHEVAUX DE SELLE

1. « Orlot », à M. Chiché, Le Pellerin (Syrus et Gouvernante), 900 fr. — 2. « Objectif », à M. Chiché, Le Pellerin (Sainpoul et Frivole), 800 fr. — 3. « Oh-la-Belle », à M. Chiché (Sénéchal et Corinne), 700 fr. — 4. « Onéreuse », à M. Baudry, à Pairé-sur-Vendée (Premier-Plan et Kitané), 600 fr. — 5. Olivette, à M. Chiché, Le Pellerin (Grand-Luxe et Vivonne), 600 fr. — 6. « Orac », à M. Fairand, à Cordemans (Glaieule et Belle-Poule), 600 francs. — 7. « Orateur », à M. Raffin, à N.-D. de Riez (Sénéchal et Ganlouse) 400 fr.

« Olonne », à M. Brossard, à Sallertaine (Gap et Alsacienne), 800 fr. — 7. « Ostende », à M. Drapeau, à Triaise (Gap et Grande-Dame), 800 fr. — 8. « Observatrice », à M. Chiché, Le Pellerin (Jiu-Jitsu et Kerball), 700 fr. — 9. « Oh-la-Jolie », à M. Lebeau, à Montoir (Léonidas et Griseldas), 700 francs. — 10. « Olivette », à M. Séguin.

CATÉGORIE POIDS LOURDS
1. « Oû-Vas-tu », à M. Chiché, Le Pellerin (Coc-Gaulois et Arlette), 900 fr. — 2. « Olivette », à M. Chiché (Grand-Luxe et Berta), 800 fr. — 3. « Ostende », à M. Chiché (Grand-Luxe et Ostende), 700 fr. — 4. « Orlot », à M. Chiché (Syrus et Calonga), 600 francs. — 5. « Ophélie », à M. Chiché (Grand-Luxe et Quéteuse), 600 fr. — 6. « Ophélie », à M. Chiché (Géranium et Galois), 500 fr. — 7. « Oscar », à M. Fairand, à Cordemans (Jiu-Jitsu et Kyriele), 500 fr. — 8. « Orlot », à M. Chiché (Vert-de-Gris et Bayadère) 400 fr.

CATÉGORIE POIDS MOYENS
1. « Oû-Vas-tu », à M. Chiché, Le Pellerin (Coc-Gaulois et Arlette), 900 fr. — 2. « Olivette », à M. Chiché (Grand-Luxe et Berta), 800 fr. — 3. « Ostende », à M. Chiché (Grand-Luxe et Ostende), 700 fr. — 4. « Orlot », à M. Chiché (Syrus et Calonga), 600 francs. — 5. « Ophélie », à M. Chiché (Grand-Luxe et Quéteuse), 600 fr. — 6. « Ophélie », à M. Chiché (Géranium et Galois), 500 fr. — 7. « Oscar », à M. Fairand, à Cordemans (Jiu-Jitsu et Kyriele), 500 fr. — 8. « Orlot », à M. Chiché (Vert-de-Gris et Bayadère) 400 fr.

De la vigne au vin
VIN DOUX ET DE LIQUEUR...

Depuis quelques années, de grands progrès ont été réalisés dans leur préparation. Ils sont vinifiés et soignés avec des procédés modernes qui leur font acquiescer une très haute finesse, qui permet de les distinguer avec les vins grossiers et pâteux que nous recevons des pays étrangers où l'on ne travaille pas toujours d'une façon aussi consciencieuse qu'en France.

Ce sont, d'une part, les « malvoisie », les « rancios », les « grenache », les « muscats », les « Banyuls », que l'on consomme avec un grand agrément aux gouters, aux collations, aux réceptions d'honneur. Ils sont également tout indiqués comme apéritifs, parce qu'ils développent considérablement l'appétit, ne chargent pas l'estomac et ne fatiguent pas. On peut, dans cette gamme admirable, prendre le type que l'on préfère, car on n'a que l'embaras du choix. On est toujours sûr d'avoir un vin de saveur agréable et parfaite, possédant une excellente conservation, même quand la bouteille a été débouchée, ce qui ne se réalise pas toujours avec les vins étrangers.

Nous avons aussi nos grands vins de Sauternes, de Monbazillac, d'Anjou, qui conviennent aussi admirablement comme apéritifs et qui satisfont délicieusement les convives, quand ils sont servis à table avec des aliments de saveur neutre.

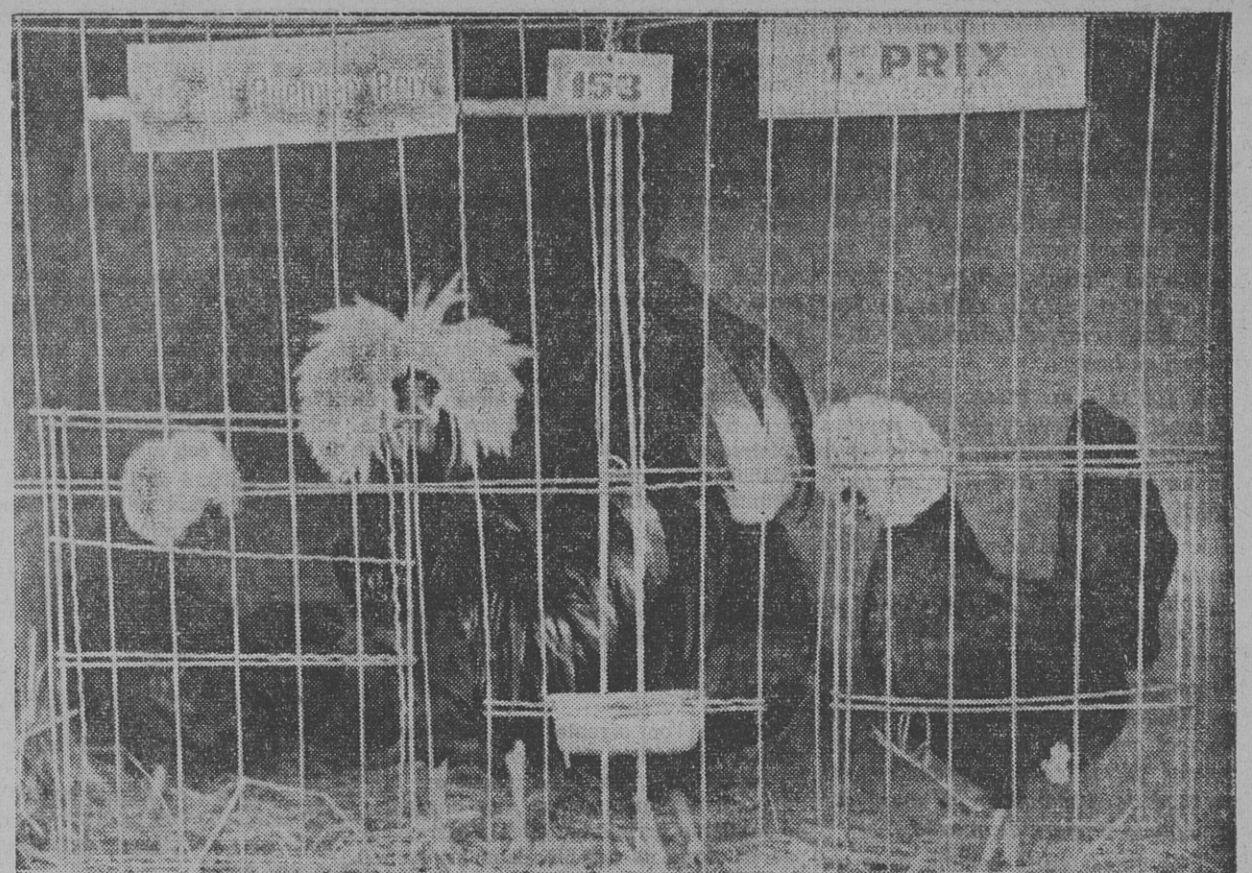
Pourquoi, lorsqu'on consomme une gamme unique comme celle-là aussi distinguée, aussi complète, des Français vont-ils rechercher des vins étrangers qui sont le plus souvent de qualité inférieure, qui sont l'objet de fraudes grossières et multiples, comme nous le montrent de nombreuses publications de journaux, et qui sur-tout nous obligent à sortir des devises étrangères et à porter ainsi un préjudice considérable à notre balance commerciale ?

Nos Concours de Vins Eaux-de-Vie et du meilleur Cidre de la Loire-Inférieure ont obtenu un magnifique succès

Il y avait sensiblement le même nombre d'exposants que l'an dernier et le Jury eût fort à faire pour départager les concurrents

PALMAIRES

Concours du meilleur cidre		
MERCREDI 12 AVRIL 1938		
Médailles d'Or		
Rigland Frères, La Sauzale, Joug-sur-Erdre; — Fougère Donatien, Carheil, La Grignonnière; — Duterre Jean, La Malodière, Joug-sur-Erdre; — Bro-tèche Edouard, Carheil, La Grignon-nière; — Leroy Raymond, La Jous-sière, Les Touches; — Robin Albert, La Turne, Blain; — Riochet François, La Martinais, Blain; — Legrand J.-M., Vay; — Baudouin Louis, au Bourg, Joug-sur-Erdre; — Deniaud Louis, La Gite, Troilrières.		
Médailles d'Argent		
Lemasson Joseph, Sainte-Anne, Or-vault; — Derouin Vve, au Plessis, Joug-sur-Erdre; — Berthelot Ray-mond, Pouillé-les-Coteaux; — Baré Jean, Le Clos Guénot, Savennay; — De-rouin François, au Plessis, Joug-sur-Erdre; — Deniaud Francis, La Gui-gnandière, Joug-sur-Erdre; — Goubil Jean, Orvault; — Jannas, Baptiste, au Gatz, Joug-sur-Erdre; — Lannay Francis, La Grande-Haie, Orvault; — Veuve Crosnier, Le Moulin-Bois-seau, Carquefou; — Leconte Félix, La Bonnoye, Les Touches.		
Médailles de Bronze		
Lecier Pierre, La Grignonnière; — Maillard Paul, La Fauvelais, Blain; — Mahé Paul, Malicorne, Vay; — Hu-pin Alexandre, La Roche, Joug-sur-Erdre; — Guillet Edmond, Guenrouët; — Barré Bernard, La Justice, Savennay; — Leroux Frères, Grézin, Les Touches; — Boutin Frères, Vigneux-de-Bretagne; — Perrot et Carnac, Viliage Breton; — Lods F., La Chevalle-rale.		
POIRES		
Médaille d'Or. — Hupel Emilie, pro-priétaire, Lusanger.		
Médaille d'Argent. — Hupin Alexan-dre, La Roche, Joug-sur-Erdre.		
Médaille de Bronze. — Guinel Pier-re, La Chevalle-rale.		
Médailles d'Argent		
Tardivel A., Le Pallet; — Jony Pier-re, La Trancas, La Varenne (M-et-L.)		
VINS ROUGES DE LA LOIRE		
Médailles d'Or		
Guindon Stanislas, Saint-Géreron; — Bloux, St-Géreron.		
Médaille d'Argent		
Bloux, St-Géreron.		
Médaille de Bronze		
Guilbaud Pierre, Liré (M-et-L.).		
PINOTS DE LA LOIRE		
Médaille d'Or. — Bossard H., Saint-Géreron.		
Médaille d'Argent. — Allaire Ar-thur, Chalonnes-sur-Loire.		
Médaille de Bronze. — Jagon, La Chapelle-Basse-Mer.		
MALVOISIE		
Médailles d'Or		
Athimon Auguste, Les Genaudières, Le Cellier; — Guindon Stanislas, St-Géreron.		
COLOMBARD		
Médailles de Bronze		
Gallais Edmond, Saint-Léger-les-Vi-gnes; — Gallais Fernand, St-Léger-les-Vignes.		
HYBRIDES BLANCS		
Médailles d'Argent		
Fefteau, Réquyon, St-Philbert-de-Grand-Lieu; — Prin, St-Léger-les-Vi-gnes.		
Médaille de Bronze		
Gulle, pharmacien, St-Philbert-de-Grand-Lieu.		
HYDRIDES ROUGES		
Médaille d'Or		
Baronne Pichon-Longueville, Legé.		



Un magnifique parquet de Padoues, primé à notre Exposition de Nantes.

Au Concours Général Agricole de Paris La radiodiffusion Agricole

Diplôme de 2 Médaille d'Argent. — M. Louis Allier, à Orvault.

Diplôme de 3 Médaille d'Argent. — M. Georges Martin, à Vigneux.

Diplômes de Médaille de Bronze. — M. Gaston Boucault, à Nort-sur-Erdre; MM. Fraboul Frères, à Notre-Dame-des-Landes; M. Francis Goubil, à Vigneux; M. Louis Richard, à Cas-son.

Mentions honorables. — M. Jean Guillemot, à Nort-sur-Erdre; M. Pier-re Guinel, à Saffré.

Miel blanc

Diplôme de Médaille de Bronze. — M. Jean Mary, à St-André-de-la-Marche (M-et-L.).

Miel blond et ambré

Diplôme de Médaille d'Or. — M. Victor Joubert, 22, avenue de la Bé-raudière, à Nantes.

Diplôme de Médaille d'Argent grand module. — M. Jean Mary, à St-André-de-la-Marche (M-et-L.).

Diplôme de 3 Médaille d'Argent. — M. Maurice Cantin, à La Caillère (Vendée).

Par de loables et patients efforts, nos apiculteurs sont arrivés à des ré-sultats qui sont tout à leur honneur.

Nous leur adressons nos plus sin-cères félicitations.

NOUVEAUX SUCCES DE NOS APICULTEURS

La Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure vient de remporter de nouveaux succès à Paris, au Concours général agricole qui se tenait au Parc des Expositions de la Ville de Paris (Porte de Versailles) du 20 au 26 mars 1938.

Les récompenses obtenues démontrent une fois de plus la renommée de notre Miel de Bretagne, que bien-tôt on appréciera à Paris comme à Nantes, dans toutes les provinces françaises, comme dans notre région bretonne.

Voici donc la liste des lauréats avec les prix qui leur ont été décernés :

STAND DE LA SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE A NANTES

Miel de Sarrasin

Diplôme de Première Médaille d'Argent. — Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure, 12, rue de Strasbourg, à Nantes.

Diplôme de Médaille d'Or. — M. Ti-mothée Violette, au Croissant, à Nan-tes.

Diplôme de Première Médaille d'Argent. — M. Louis Chevrier, 8, avenue St-Clair à Nantes.

Faites du maïs fourrage

Etant donné la pénurie de fourrage, les animaux ont été mis, cette année, de très bonne heure dans les prés, et quelque soit l'allure des mois de mai et juin, il est à craindre que la récolte de foin ne soit réduite. Le cultivateur aura donc intérêt primordial à prévoir le plus possible de fourrages verts sur les mois d'été, afin de con-server intacte pour l'hiver la récolte de foin.

Une des plantes susceptibles de lui rendre le plus de services à ce point de vue est le maïs fourrage. Sans doute, si l'été est très sec, la récolte de maïs peut être réduite; mais, si les pluies sont normales, le maïs est sus-ceptible de produire jusqu'à 100.000 kgs de fourrage vert à l'hectare. De plus, même si l'été est sec, dans les terres bien ameublies, bien propres et bien fumées, le maïs donne encore une récolte satisfaisante, surtout si on le cultive en lignes jumelées, l'espace laissé entre les doubles lignes étant suffisant pour permettre des binages au début de la végétation.

Le maïs ne possédant, en tant que fourrage vert, sa pleine valeur nutri-tive qu'au moment où, l'épi étant formé, le grain est encore laiteux, c'est-à-dire pendant une quinzaine de jours, il y a gros avantage à écheleonner les semis, de 10 à 15 jours, afin de récolter toujours un fourrage au maximum de sa valeur nutritive.

Pour bien réussir, le maïs fourrage ne doit pas subir d'arrêt dans sa vé-gétation, surtout au début, il est donc prudent de ne le semer que lorsque la terre est suffisamment réchauffée pour permettre une levée rapide et lorsqu'on ne risque plus des nuits trop froides susceptibles d'arrêter la végé-tation; conditions qui, dans notre ré-gion de l'Ouest, ne sont guère rem-plies avant la première quinzaine de mai.

Suivant le lieu et l'allure de la sai-son, le premier semis de maïs doit donc se placer entre le 1^{er} et le 20 mai. On peut ensuite semer tous les 10 ou 15 jours jusque vers la mi-juillet.

Pour obtenir de gros rendements, le maïs étant une plante d'autant plus exigeante qu'elle fournit en très peu de temps une très grosse quantité de matière verte, une fumure abondante et bien équilibrée est absolument né-cessaire.

Contrairement à ce que le cultiva-teur croit trop souvent, pensant que l'azote est seul utile (avec un peu d'acide phosphorique les terres de la région étant pauvres en cet élément) la potasse est indispensable. Les essais de carence de potasse faits dans notre champ d'expériences du Lion d'An-gers ont montré que, sans potasse, les débuts de végétation du maïs sont ex-trêmement pénibles, ce qui favorise l'envahissement des mauvaises herbes, le rendement est alors réduit et la valeur nutritive du maïs de beaucoup diminuée.

Nous conseillons d'apporter, avec la fumure phosphatée nécessaire, au moins 150 à 200 kgs de chlorure de potassium à l'hectare. Si l'on fait usage de sylvinites (ce que nous décon-seillons dans les terres fortes et qui manquent de chaux), il faudrait en apporter 400 à 500 kgs au moins trois semaines avant le semis.

De toute façon d'ailleurs, la fumure phosphatée et potassique gagnera à être incorporée au sol quelques temps avant le semis; l'azote n'étant appor-té qu'au moment des dernières façons culturales ou même (tout au moins en partie sous forme de nitrates) im-médiatement après la levée du maïs.

J. VALENTIN, Ingénieur agronome.

HANGARS AGRICOLES TOUT ACIER

NOUVEAUX MODELES DEPOSES

Consultez-nous au Syndicat

Entrées de fermes cintrées, grande capacité d'engrangement. - poteaux en fer plein, indéformables. - Nombreux modèles, toutes dimensions, aux meilleurs prix. - Des centaines de références dans la région. Grilles, portails, clôtures. Nous consulter.

